

Chers parents d'élèves de 3<sup>ème</sup>,

La campagne de bourses de lycée pour l'année scolaire 2023-2024 a été lancée.

Cette campagne s'effectue en deux périodes :

- **L'une au printemps, du lundi 29 mai au mercredi 5 juillet 2023 inclus :**

L'instruction des demandes de bourse nationale de lycée réceptionnées au printemps est effectuée à la rentrée scolaire par les services académiques des bourses nationales pour toutes les demandes de bourse déposées en ligne ou issues d'une demande papier saisie par l'établissement.

- **L'autre à la rentrée, du 1<sup>er</sup> septembre au 19 octobre 2023 inclus :**

Par dérogation, la date limite de dépôt des dossiers est fixée au 31 octobre 2023 inclus pour les élèves qui poursuivent leurs études au CNED.

Durant les 2 périodes de campagne, les demandes de bourses de lycée pourront s'effectuer en ligne directement sur le portail Scolarité Services ou au format papier.

***Pour rappel, les établissements privés ne sont pas concernés par le service de demande en ligne.***

Dès le début de la campagne de printemps, il est vivement recommandé d'encourager les familles à déposer leur demande de bourse de lycée, afin de permettre la saisie de tous les dossiers réceptionnés avant la clôture de juillet et de limiter l'afflux de demandes à la rentrée scolaire. Il s'agit ainsi d'éviter le versement tardif des bourses au premier trimestre.

Les ressources suivantes sont mises à votre disposition :

- **Pour l'accompagnement des parents** lors de la demande en ligne : **Guide d'accompagnement des parents pour la demande en ligne** (accessible via le lien suivant <https://eduscol.education.fr/document/50630/download>).
- **Pour l'information des parents d'élèves** qui feront une demande en ligne : **un flyer d'information** (accessible via le lien suivant <https://eduscol.education.fr/document/50624/download>)

- Pour la démarche de demande de bourse de lycée pour les élèves qui s'orientent vers le CNED, <https://www.cned.fr/eleve/les-modalites-de-demande-de-bourse-au-lycee>
- Pour les élèves qui candidatent au sein d'un des 6 lycées de la Défense : note d'information complémentaire au formulaire de demande de bourse (accessible via le lien suivant <https://eduscol.education.fr/document/50633/download>)

**Le formulaire de demande de bourse** de lycée 2023-2024 est téléchargeable sur la page « bourses de collège et de lycée » sur le site du ministère <https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>.

**Pour les élèves qui changent d'académie**, les familles doivent être informées de la nécessité de déposer leur dossier de bourse à la rentrée scolaire dans l'académie d'accueil de l'élève.

Cordialement,

